

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DASES 275 DDCT Subvention (20 000 euros) et avenant avec l'association Impulsion 75 pour son action d'aide et d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle en faveur de jeunes.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention d'un montant de 20 000 euros à l'association Impulsion 75 pour son action d'aide et d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle en faveur de jeunes.

Sur le rapport présenté par Madame Léa FILOCHE, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Impulsion 75 (numéro Paris Assos : 112461), 16 boulevard Pasteur Paris (15e), un avenant à la convention du 24 juin 2019.

Article 2 : La subvention au titre de l'exercice 2021 est fixée à 20 000 euros, pour son action d'aide et d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle en faveur de jeunes. (DASES : 12 500 euros dossier n° 2021_09157 ; DDCT-SVP : 7 500 euros dossier n° 2021_11921).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2021 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO